



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal  
d'Écublens  
Vendredi 25 mars 2011 à 20h.  
Grande salle du Motty**

---

Séance ouverte à 20 h 00.

**Présidence: M. Jean-Michel Barbey**, Président du Conseil communal.

Appel: 62 membres présents lors de l'appel.  
13 personnes excusées.  
Mmes et MM. Louis Ballerstedt, David Cananiello, Gilbert Chevalley, Giampiero Corrado, Olivier Genton, Jorge Ibarrola, Carlos Julio Augusto, Jacques Neiryck, Jean-Louis Radice, Jean-Luc Roggo, Nicole Roggo, Christian Rothen, José San Vicente.  
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.  
Excusé M. Werner Kneubühler, secrétaire suppléant, hors Conseil.

**ORDRE DU JOUR**

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 24 février 2011.
3. **Préavis No 4/2011**

Adhésion au groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge -  
Etablissement d'un contrat de prestations avec ledit groupement

*Séance de la commission ad hoc, le mercredi 16 février 2011, à 18 h 30, à l'Hôtel -  
de Ville, salle du Jura, Bussigny-près-Lausanne.*

*2<sup>ème</sup> séance de la Commission ad hoc, le lundi 7 mars 2011, à 18h30, aux  
Esserts, salle des conférences.*

4. **Préavis No 5/2011**

Projet de réaménagement de la rue de Bassenges - Demande de crédit

*Séance de la commission ad hoc, le mardi 8 mars 2011, à 20 h, aux Esserts, salle des conférences.*

5. **Préavis No 6/2011**

Extension du plan de fermeture pour cylindres électroniques du complexe scolaire du Pontet et du collège Neptune – Demande de crédit.

*Séance de la commission ad hoc, le mercredi 9 mars 2011, à 20 h, Bâtiment Mercure, salle polyvalente.*

6. **Préavis No 7/2011**

Adoption du plan partiel d'affectation "Village de Renges"

*Séance de la commission ad hoc, le jeudi 3 mars 2011, à 19 h, au Motty, salle des conférences.*

7. Rapports des Commissions permanentes ayant siégé en 2010.

**ORPC. – ERM.**

8. Divers et propositions individuelles

9. Communications municipales.

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

**Au chapitre des élections :**

Je vous rappelle les résultats des élections communales du 13 mars dernier.

Participation : 31,99 %

Conseil communal : nouvelle répartition des sièges

ACDE : 23 sièges

FORUM : 19 sièges

PSIG : 19 sièges

UDC : 7 sièges

LES VERTS : 7 sièges

Municipalité : Ballottage général, un deuxième tour est donc indispensable.

Les résultats complets se trouvent sur le site internet de la commune.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de ce dépouillement. Merci également aux scrutateurs du bureau de vote, aux huissiers, ainsi qu'aux employés communaux qui ont participé à la saisie des résultats.

Je voudrais encore féliciter et remercier Mehdi Lagger qui a dirigé toutes ces opérations de dépouillement de main de maître.

### **Au chapitre des représentations :**

Le 10 mars, j'ai participé à l'assemblée générale d'Actigym, dans cette salle.

Le 16 mars, j'ai représenté le Conseil à la cérémonie d'assermentation de l'association «Sécurité dans l'Ouest lausannois» sur la nouvelle place du Marché à Renens.

Le même jour, j'ai assisté à l'assemblée générale de l'ADHIRE (Association pour la défense des intérêts de la région des Hautes Ecoles) à l'Auberge communale de St-Sulpice.

### **Manifestations à venir**

26 mars - Samedi après-midi, soit demain, aura lieu le 1<sup>er</sup> match des finales masculines pour l'ascension en ligue nationale B, au meilleur des 3 matches.

La rencontre aura lieu à la salle du Croset, à 16h00. Elle opposera la 1<sup>ère</sup> équipe du Volleyball Club Ecublens à celle du VBC Cossonay.

27 mars - Dimanche après-midi, le Volleyball Club Ecublens organise son loto à l'EPFL, à 14h00. Des abonnements seront en vente à l'entrée.

1<sup>er</sup> et 2 avril – Soirées annuelles du chœur d'hommes «Echo des campagnes » dans cette même salle à 20h15.

25 mai – Prochain conseil communal

### **POINT 1 – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**M. le Président** nous informe que la Municipalité n'a pas de Communications municipales pour ce Conseil, en conséquence le point 9 de l'ordre du jour est supprimé. M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour modifié. La discussion n'est pas demandée et au vote l'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

### **POINT 2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2011.**

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce procès-verbal, elle n'est pas demandée.

Au vote le procès verbal est accepté à l'unanimité. M. Le Président remercie le Secrétaire pour son travail.

### **POINT 3 – PREAVIS 4/2011 - ADHESION AU GROUPEMENT DU TRIAGE FORESTIER INTERCOMMUNAL DE LA VENOGÉ. ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS AVE LEDIT GROUPEMENT.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. François Chapuis.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné. Il est également en ligne sur le site ecublens.ch)

**M. le Président** ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.  
**M. le Président** nous relit les conclusions du Préavis. Au vote le Préavis 4/2011 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.  
En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal N° 4/2011;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

- d'autoriser la Municipalité à adhérer au groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge,
- d'autoriser la Municipalité à conclure un contrat avec ledit groupement.

#### **POINT 4 – PREAVIS 5/2011 – PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA RUE DE BASSENGES – DEMANDE DE CREDIT.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Daniel Sage.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Jean-Pierre Müller.

**M. le Président** ouvre la discussion.

M. Christophe Cartier est interpellé par le rapport de la Commission ad hoc. Il est dit en fonction de la piste cyclable à double sens que les trottinettes pourront circuler à double sens et pourront rouler sur chaussée. Il nous rappelle que les trottinettes sont interdites sur les chaussées d'autant plus que les cyclistes sont aussi soumis aux règles de la circulation routière sur ce double sens. Il a aussi un souci sur le dernier plan, page 7/7, concernant un sas d'entrée dans le sens montée pour que les vélos puissent utiliser la rue de Bassenges, il pense qu'il n'y aura pas beaucoup de vélos qui utiliseront ce sas mais qui emprunteront plutôt le passage piétons. Il n'est pas contre la réfection de cette chaussée mais en réglant le problème des cyclistes à double sens on ne règle pas le problème des piétons puisque qu'à la plupart des endroits de cette chaussée les piétons ne seront plus sécurisés. Il nous rappelle que la bande cyclable sur le Tir Fédéral n'est pas d'une grande sécurité, bon nombre de vélos circulent déjà sur les trottoirs et ils ne respectent pas les règles de circulation. Il pense que sur la rue de Bassenges à un certain moment il va y avoir des problèmes entre les cyclistes à double sens, les piétons et les véhicules malgré que cette route soit à sens unique et limitée en vitesse à 30km/h. Il regrette que l'on n'ait pas songé, malgré les réticences du Canton, à limiter cette route à 20 km/h.

**M. Christian Maeder, Municipal** répond que l'idée de passer en zone de rencontre, dite zone à 20km/h a été étudiée par la Municipalité et il y a eu rapport négatif à ce sujet. Plusieurs raisons à cela. Une zone de rencontre, comme son nom l'indique doit avoir des gens qui se rencontrent et malgré le côté bucolique de cette rue qu'il y a très peu de mouvements de personnes durant la journée. Le passage en zone 20 sous entendait la suppression des trottoirs. Donc partant de ce principe il a été déconseillé à la Municipalité d'envisager de faire une zone 20 à Bassenges. Il nous indique également que la suppression des trottoirs aurait engendré un surcoût très important en termes de travaux.

**M. Christophe Cartier** ne veut pas aller à l'encontre des propos de M. Maeder. Toutefois il constate qu'à l'heure actuelle il y a une bande sécurisée pour les piétons et qu'on en fait une bande cycliste à double sens et qu'il n'y a plus rien pour les piétons, plus de tracé sécurisé.

**M. Christian Maeder, Municipal** répond que c'est faux. Comme déjà annoncé à la Commission ad hoc, le plan montre des pictogrammes uniquement vélos mais c'est une erreur. Il y a lieu de prévoir que cette bande sera colorée et sera une bande mixte et ceci fait d'ailleurs partie du

rapport de la Commission. Lors de la première mise à l'enquête, cette bande avait été prévue sur toute la longueur et pour une largeur de 1m.50. Le service de la mobilité avait fait une remarque et non pas une opposition et avait suggéré d'élargir un peu cette zone puisqu'elle est dévolue à une mixité piétons-vélos. Il a ce rapport avec lui ce soir. La Municipalité a donc essayé d'optimiser le tracé pour avoir pratiquement presque partout 2m. afin de permettre aux piétons et aux cyclistes de cohabiter. Il souhaite aussi rappeler que dans cette bande piétons-vélos, les vélos ne circuleront que dans un seul sens. Dans le sens Ecublens-Renens les cyclistes rouleront à droite, donc sur la chaussée.

**M. Christophe Cartier** souhaite rendre attentif M. Maeder que concernant les bandes cyclables la pépite de couleur n'est pas réglementaire selon les normes de circulation routière, donc il doit y avoir un marquage jaune pour les cyclistes. D'autre part concernant la circulation à gauche, les cyclistes le font déjà, pour exemple sur la route du Villard quand on est piéton sur le trottoir les cyclistes nous arrivent dans le dos.

**M. Alberto Perez** aimerait savoir comment se fera l'accès pour le nouveau bâtiment qui est en phase finale de construction à l'angle Rue du Villars et Tir Fédéral et qui comportera des commerces et une banque, est-ce que l'accès se fera par la rue de Bassenges direction sud-nord avec sortie dans le même sens ou est-ce que l'on pourra accéder à ce bâtiment depuis le Tir Fédéral directement.

**M. François Massy, Municipal** répond que l'accès à ce bâtiment pourra se faire directement depuis le Tir Fédéral dans le sens nord-sud. Par contre, pour sortir du parking de ce bâtiment il faudra sortir sur la rue de Bassenges. Il sera également possible d'entrer depuis la rue de Bassenges vers ce bâtiment. Cette entrée depuis le Tir Fédéral devrait éviter passablement de circulation parasite sur le sud de la rue de Bassenges.

**M. Christophe Cartier** rebondit sur la question de M. Perez et se demande comment feront les automobilistes qui voudront rejoindre ce bâtiment en venant depuis St-Sulpice. Ils vont devoir prendre la présélection de gauche au carrefour de la Cerisaie, ensuite tourner au giratoire pour entrer dans le nouveau bâtiment ou alors il faudrait une présélection supplémentaire au carrefour de la Cerisaie, ce qui semble hors de question. Donc il y aura une augmentation du trafic pour aller à ce bâtiment venant de St-Sulpice et qui vont passer par la route de Bassenges.

**M. François Massy, Municipal** donne raison à M. Cartier et dit que les gens qui viendront de St-Sulpice auront le choix de tourner à gauche au carrefour de la Cerisaie pour aller au giratoire, tourner dans le giratoire et revenir ou alors l'autre variante c'est de passer par la Rue de Bassenges. C'est difficile dans le cas particulier de faire mieux. Il nous rappelle que ce bâtiment offrira les services d'une banque et qu'il y aura un commerce de boulangerie.

**M. le Président** poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

**M. Le Président** nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 5/2011 est accepté à une large majorité**, il y a 8 avis contraires et 6 abstentions.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 5/2011;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **DÉCIDE**

1. d'accepter le réaménagement de la rue de Bassenges, selon le présent préavis;
2. d'adopter le projet de réponses aux oppositions déposées dans le cadre de l'enquête publique;

3. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 600'000.--** (six cent mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.130 "Bassenges - réaménagement de la rue".

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

**POINT 5 – PREAVIS 6/2011 – Extension de plan de fermeture pour cylindres électroniques du complexe scolaire du Pontet et du collège Neptune – Demande de crédit.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alain Blanchoud.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Jean-Pierre Müller.

(Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe ou du soussigné, ils sont en ligne sur le site ecublens.ch.)

**M. le Président** ouvre la discussion.

M. Federico Battista intervient en disant qu'il a fait partie de la Commission ad hoc. Il regrette que le rapport n'ait pas été envoyé à tous les Commissaires pour consultation afin que les Commissaires puissent donner leur avis. Il constate que le rapport n'est pas cohérent et qu'il ne reflète pas l'avis de tous les Commissaires.

**M. Samuel Karlen** nous rappelle qu'en tant que professionnel de la branche puisqu'il fabrique les portes dans lesquelles il y a ces cylindres il connaît bien le problème. Il ne conteste pas le choix de la maison Kaba pour l'extension du système de sécurité. Il dit que c'est comme pour une Audi, il y a plusieurs concessionnaires, ici il s'agit de la maison OPO qui est retenue pour poser ça, c'est un des acteurs de la place et il y en a plusieurs autres. Pour un montant aussi important que celui là et pour à terme le coût des logiciels il pense qu'il y aurait dû y avoir 2 ou 3 offres. Il nous rappelle que lorsque la Commission de gestion découvre qu'il n'y a eu que 2 offres pour un projet elle n'est pas contente et dans le cas présent il n'y en a qu'une. C'est comme pour le mobilier scolaire, on nous dit c'est cette maison là et qu'il n'y en a point d'autres. Il trouve que ça commence à bien faire et il propose de renvoyer ce préavis à la Municipalité afin qu'elle nous offre des alternatives et ensuite il commencera à entrer en matière.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** reprend à la page 4/6 sous la rubrique « aspects financiers » il est écrit peut être maladroitement « dès lors nous nous voyons contraints de poursuivre son déploiement avec le système Kaba, représenté par la maison Enexa à Crissier. Elle nous rappelle que lorsque la Municipalité présente un préavis elle doit faire un devis. Depuis quelques années la Commune travaille avec la maison Enexa qui est un sous groupe de la maison OPO. La Municipalité a bien compris les demandes de la Commission ad hoc faites dans son rapport. Elle profite de dire qu'elle rejoint M. Battista en constatant que le rapport de la Commission ad hoc ne représente que les propos tenus par le rapporteur puisque durant la séance il n'a pris aucune note et qu'à la lecture du rapport cela représente toutes les questions qu'il a soulevé durant la séance mais il a oublié de faire mention des autres Commissaires qui ont aussi posé des questions et qui ont aussi eu droit à des réponses. Lorsqu'elle lit ce rapport elle comprend très bien qu'il faut refaire un appel d'offres en reprenant tous les éléments. La maison Enexa a déjà fait un certain travail qui sera refait par d'autres Sociétés et qui permettra à la Municipalité d'accorder le travail à l'entreprise qui proposera la meilleure offre financière. Donc il y aura un appel d'offres que la Commission de gestion pourra retrouver lorsqu'elle contrôlera les comptes.

**M. Christophe Cartier** reprend les propos de M. Karlen et en qualité de Président de la Commission de gestion. Il reprend l'article 92 du Conseil concernant le renvoi de ce préavis à la Municipalité. Il demande avant d'aller plus loin que M. le Président demande à l'assemblée le renvoi de ce préavis.



**M. le Président** nous dit qu'il sait comment traiter ce préavis et avant d'en demander le renvoi il pense qu'il faut laisser les Conseillers s'exprimer, aussi il laisse la discussion ouverte.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** rappelle que dans ce préavis il y a un objet, alors est-ce que l'Assemblée pense que cet objet est intéressant, pour ce préavis il y a un devis et elle ne pense pas qu'il puisse y avoir une grosse différence avec un autre fournisseur pour l'installation du système de contrôle. Elle rappelle que la Municipalité fera au mieux pour adjuger au meilleur marché, les frs. 195'000.- sont un montant maximum. Elle tient à souligner que ses services ont fait un important travail et ont cherché à présenter quelque chose qui au niveau économique représente la meilleure solution et ce serait regrettable que le Conseil refuse ce préavis ce soir alors que s'il est accepté cela permettra d'aller plus vite aussi dans les appels d'offres et aussi dans la mise en place de ce système que la Municipalité aimerait mettre en place pendant les vacances d'automne 2011.

**M. Christophe Cartier**, puisque la discussion se poursuit a une page A4 de questions à poser. Avant, il souhaite faire encore une remarque sur le rapport de la Commission ad hoc. Il a bien entendu son collègue et son commentaire sur ce rapport et il rappelle que les Commissaires ont la possibilité dans ce cas là de faire un rapport de minorité.

Ensuite sa première question est la suivante. Quel est le temps effectif de la mise à jour du cylindre actuellement ? 2ème question, quel serait le temps effectif si une personne devait se rendre sur place avec le système actuel et les nouvelles serrures sachant que celles-ci ne sont pas forcément dévolues à un utilisateur. Pour un changement de clé ou une perte il n'y a pas forcément besoin de modifier toutes les serrures. En page 3/6 du préavis il est dit que pendant les vacances scolaires ce système permettrait un blocage d'accès et M. Cartier se demande si c'est une volonté de la Municipalité d'interdire l'accès pendant les vacances scolaires aux Sociétés locales. Il poursuit avec une remarque sur le préavis, en page 5/6 dans les montants indiqués dans la rubrique bâtiment Saturne + salle de gymnastique il faut lire un montant de frs. 7'274.40 au lieu des frs. 7'374.40, ce doit sûrement être une faute de frappe. Pour terminer il aimerait dire qu'il est délicat dans un préavis de mettre des rabais et des escomptes sachant que les escomptes sont à 30 jours.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** rappelle qu'il y a des Commissaires des Commissions ad hoc et finances qui ont étudié ce préavis et elle laisse le soin des réponses à ces Commissaires.

**M. Christophe Cartier** n'accepte pas une telle réponse mais il tient à rappeler qu'on a l'air d'être dans un préavis d'urgence et quand il lit le rapport de la Commission ad hoc il s'aperçoit que c'est un rapport totalement négatif et il se demande comment il peut être voté avec 5 voix pour, une contre et une abstention. Alors pourquoi n'y a-t-il pas eu un rapport de minorité ? Il trouve que ce n'est pas normal de soulever que le rapport ne plaît pas et de ne pas faire un rapport de minorité.

**M. Alain Blanchoud** souhaite se porter en faux, il a été contraint et presque forcé à faire ce rapport parce que personne n'a voulu le prendre. Il est d'accord avec la remarque de Mme Petoud Leuba, il a effectivement repris toutes les questions qu'il a posées et aussi il a fait une page explicative de comment était fait le système et qui correspondait aux différentes questions posées par les Commissaires. Maintenant on a un système qui est basé sur la confiance, il a fait partir ce rapport 4 jours à l'avance au Président qui l'a lu et accepté et qui l'a ensuite remis à M. le Secrétaire du Conseil communal. Il estime que ce n'est pas de son ressort de faire parvenir une copie aux Commissaires et que s'il y a des corrections à faire cela incombe au Président.

**M. Aitor Ibarrola** a l'impression d'avoir entendu Calimero, il entend aussi M. Cartier qui donne des leçons en parlant du rapport de minorité, il le remercie tout de même de nous rappeler ces droits, il croit que M. Battista a légitimement témoigné que le rapport qui a été présenté n'était pas conforme à l'objet des discussions et il pense que c'était intéressant de le savoir. Il a aussi été interpellé de voir les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui concluait avec une quasi unanimité moins une abstention à l'adoption de ce préavis. Il partage l'avis de M. Karlen qui dit que par rapport au montant c'était étonnant de n'avoir qu'une offre. Il a aussi entendu la réponse de Mme Petoud Leuba qui l'a convaincu et cela lui convient s'il y a un engagement de demander plusieurs offres.

**M. Alberto Perez** nous dit qu'avec ce genre de système informatisé on dispose de beaucoup de données, notamment les heures auxquelles une certaine clé a ouvert un certain local et il espère que la Municipalité ou les services concernés auront déjà réfléchi comment protéger ces données et ne pas les utiliser à torts et à travers. Ensuite et selon son expérience en tant que gestionnaire d'accès d'une grande maison toute proche. Il souhaite rappeler que ce genre de système offre beaucoup de possibilités, c'est très puissant et cela nécessite une gestion très rigoureuse et précise sinon on se retrouve rapidement avec des tas de clés qui ouvrent beaucoup d'accès et on ne sait plus où sont les clés etc. Il recommande donc de bien prendre tous ces éléments en considération pour la mise en place de ce système.

**M. Le Président** demande à M. Samuel Karlen s'il maintient sa demande de renvoi du préavis.

**M. Samuel Karlen** répond par la négative.

**M. le Président** confirme que le renvoi est annulé et il poursuit la discussion.

**M. Christophe Cartier** demande la parole et demande le renvoi de ce préavis car il n'a pas reçu de réponses à ses questions.

**M. le Président** demande à l'Assemblée de se prononcer quant au renvoi de ce préavis à la Municipalité. Il rappelle qu'un tiers des voix des membres du Conseil présents sont nécessaires.

Au vote, **le renvoi du préavis 6/2011 est décidé par 21 voix favorables.**

#### **POINT 6 – PREAVIS 7/2011 – Adoption du plan partiel d'affectation « Village de Renges ».**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Danièle Gutowski.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site ecublens.ch).

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. François Teuscher** souhaite proposer un amendement sur ce préavis. (annexe no.1).

**M. le Président** demande si 5 Conseillers soutiennent cet amendement. C'est le cas et **M. le Président** nous relit les termes de l'amendement et ouvre la discussion sur l'amendement.

**M. Georges-Henri Chevallaz** souhaite connaître les conséquences de cet amendement s'il venait à passer. Est-ce que la Municipalité pourrait le renseigner ?

**M. François Massy, Municipal** rappelle que ce règlement a fait l'objet de longues études, il a été confié au bureau Valotton, il a été soumis à la Commission d'urbanisme et maintenant à la Commission ad hoc. Le règlement tel qu'il a été présenté a fait l'objet d'une étude d'ensemble, d'un plan d'ensemble et il pense que les futurs projets qui seront présentés seront soumis à une procédure d'autorisation plus sévère que celle prévue à notre PGA actuel. Il lui semble que ce règlement garanti que les nouveaux projets seront en harmonie avec les bâtiments qui existent déjà dans le Village de Renges. Il rappelle également un paragraphe qui a été rajouté en cours de route à l'article 3, Intégration, alinéa 3 qui dit « au besoin, la Municipalité peut solliciter l'avis d'une Commission d'architecture désignée de cas en cas ». Modifier maintenant ce règlement par un amendement un peu brutal lui semble un peu abrupt.

**M. Alberto Perez** a une question à M. Teuscher. Quelle est la hauteur actuelle au faite de la hauteur des bâtiments qui sont construits à Renges.

**M. François Teuscher** répond qu'actuellement la ferme la plus haute est au faite à 10m50.

**M. le Président** poursuit la discussion sur l'amendement. Elle n'est plus demandée. Il demande à M. Teuscher s'il maintient son amendement. La réponse est positive.

**M. le Président** ouvre le vote sur cet amendement. Par 20 oui, 31 avis contraires et 8 abstentions, **l'amendement de M. François Teuscher est refusé.**

**M. le Président** poursuit la discussion sur le préavis.

**M. Aurélio Musio** se réfère à l'article 22 qui définit que la longueur de façade ne peut excéder 30 mètres de long. En prenant le plan on s'aperçoit qu'à côté du four de Renges, à la sortie du Village, il est prévu un bloc de 30 mètres de long. Il trouve que ce sera un mastodonte et il trouve cela très regrettable.



**M. le Président** poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du Préavis 7/2011.

Au vote, **le Préavis 7/2011 est accepté** à la majorité moins 2 avis contraires et 13 abstentions.

En conséquence :

## **LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal No 7/2011;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

1. d'accepter les modifications, récapitulées sous chiffre 5 du présent préavis, apportées aux plans et au règlement du plan partiel d'affectation "Village de Renges" mis à l'enquête du 16 janvier au 15 février 2010;
2. d'accepter les réponses aux oppositions et observations formulées à l'encontre du plan partiel d'affectation "Village de Renges";
3. d'adopter le plan partiel d'affectation "Village de Renges" et son règlement;
4. d'adopter la modification du plan général d'affectation au sujet des parcelles Nos 788, 880, 882 et 883;
5. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan partiel d'affectation "Village de Renges".

### **POINT 7 – Rapports des Commission permanentes ayant siégé en 2010.**

**M. le Président** nous rappelle que la discussion sera ouverte après la lecture de chaque rapport mais qu'il n'y aura pas de vote sur ces rapports.

La parole est à **M. Charles Karlen** pour le rapport de l'ORPC. (annexe no.2).

**M. le Président** ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Il rappelle que si ces rapports sont remis au Secrétaire dans la semaine qui précède la séance, ils seront sur le site des Conseillers. Celui-ci sera mis tout prochainement sur le site.

**M. le Président** demande qui est en charge du rapport de l'ERM ? Il rappelle que cet objet était à l'ordre du jour, puisque personne ne s'annonce ce soir, cet objet sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil, merci d'y être attentif.

### **POINT 8 – Divers et propositions individuelles.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Germain Schaffner** rappelle qu'une initiative populaire intitulée « des abonnements de transports publics abordables pour les jeunes d'Ecublens » a été lancée aujourd'hui 25 mars. Des feuilles de signatures se trouvent au fond de la salle.

**M. Christophe Cartier** s'inquiète de ne pas avoir entendu de rapport concernant POLOUEST.

**M. le Président** l'informe que ce rapport est prévu pour le Conseil de mai.

**M. Georges-Henri Chevallaz** nous informe que le rapport de l'Arasol sera aussi pour le prochain Conseil. Il nous rappelle que suivant le vote concernant l'assurance chômage, il y aura 3'000 vaudois qui vont se retrouver dans une situation catastrophique. L'Arasol parlera de ce sujet lors de la prochaine séance et il y aura sans doute un commentaire sur ce qui se passe dans l'ouest lausannois. Il nous dit combien il est touché par cette situation et il reste sans voix pour la fin de son intervention.

**M. Jean-Pierre Müller** a une question pour la Municipalité.

Il a vu dans le journal tout récemment qu'une Société sur la commune est liquidée en quelques jours où 29 employés sont virés. Il rappelle qu'il s'agit d'une start-up qui a bénéficié des soutiens de l'EPFL, du Canton et de la Commune pour des exemptions d'impôts. Cette entreprise créée en 1998 a été vendue en 2007 pour 120 millions à une entreprise américaine. Cette entreprise américaine s'occupe d'anneaux gastriques télécommandés et était promise à un développement mondial. A la suite de quelques ennuis dans leur pays concernant cette technologie ils ont décidé de fermer cette entreprise sans laisser l'opportunité aux employés de reprendre l'entreprise. Est-ce que dans le cas de liquidation si rapide notre Municipalité est informée, est-ce qu'elle pourrait réagir et est-ce qu'elle aurait des moyens éventuels de réaction ?

**M. Pierre Kaelin, Syndic** répond que la Municipalité n'est pas avisée à chaque fois, il y a des grandes sociétés comme Sapal à l'époque qui avise. Comment intervenir ? Par rapport à des start-up il peut y avoir d'un jour à l'autre des problèmes et des licenciements. Sa réponse est de dire qu'en principe la Municipalité est avisée mais dans ce cas précis cela n'a pas eu lieu.

**M. Jean-Pierre Müller** poursuit en demandant lors de la vente de cette Société pour 120 millions. qu'est ce que la Commune a touché ?

**M. Pierre Kaelin, Syndic** répond que tout dépend où se situe le siège de la Société. Il va vérifier dans ce cas précis et renseignera M. Müller.

**M. Jean-Pierre Müller** poursuit avec une nouvelle question. Dans le même journal il a lu que Lausanne avait une baisse de - 14% des infractions au code pénal alors qu'à Ecublens il y a plus 34%. Est-ce que cela veut dire qu'on est une commune plus efficace au niveau des infractions ou est ce que cela veut dire que nous sommes une zone ?

**M. Michel Farine, Municipal** répond qu'effectivement M. Müller a raison, la police est beaucoup plus efficace maintenant. Un autre élément c'est le fait que nous ayons un centre commercial. Toutes les infractions telles que les petits vols à l'étalage dans notre centre commercial sont comptabilisées ce qui n'était pas forcément le cas auparavant.

**M. Alain Blanchoud** a 3 points à soulever. Le 1<sup>er</sup> concerne l'information concernant le cas des élections et votations. Il aimerait savoir ce qu'est devenu le panneau orange avec une main qui indiquait « on vote aujourd'hui » et qu'on ne voit plus dans la commune mais que l'on voit toujours dans les communes voisines.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** répond que ce panneau a été supprimé. A l'époque on votait un week-end bien précis et maintenant il y a le vote par correspondance qui permet de voter à l'avance. Il ne sait pas ce qu'est devenu ce panneau mais il va se renseigner.

**M. Alain Blanchoud** souhaite déposer un postulat. Le titre de ce postulat est « Economie d'énergie dans l'éclairage public ». Il figure dans son intégralité en annexe no. 3 de ce PV.

**M. le Président** ouvre la discussion concernant ce postulat.

**M. Christian Maeder, Municipal** répond au postulat de M. Blanchoud en précisant que durant de nombreuses années la Municipalité n'est pas restée les bras croisés concernant les économies d'énergie dans l'éclairage public. Bon an mal an 70 à 80'000.- francs sont consacrés pour l'amélioration et le remplacement de certains luminaires anciens. Actuellement il n'y a plus aucune lampe au mercure. Les derniers luminaires placés dans certains quartiers en remplacement de ceux existants sont des luminaires qui permettent un abaissement de la puissance pendant les heures de nuit. Concernant le projet de revoir tout le concept ce serait inutile. Le postulat proposé n'a pas de sens vu que la Municipalité déjà aujourd'hui fait tout ce qui est possible pour les économies d'énergie avec un éclairage peu gourmand.

**M. Alberto Perez** apprécie beaucoup que la Municipalité se préoccupe des économies d'énergie. Il aimerait bien que l'on puisse chiffrer les économies d'énergie que la Municipalité

fait au niveau de l'éclairage public sur les 2 ou 3 dernières années en passant d'un type de lampe à un autre.

**M. Christian Maeder, Municipal** répond que pour lui ce soir c'est impossible de donner un chiffre. On peut le trouver dans les comptes communaux où l'on peut s'apercevoir d'une diminution dans le compte énergie. La Municipalité pourrait fournir sous la forme d'une communication municipale des chiffres plus précis sur ces dernières années. On pourrait même demander aux SIE de nous faire une petite étude.

**M. Alain Blanchoud** souhaite remercier MM. Maeder et Perez. Son postulat avait simplement envie de montrer que par exemple il voit depuis chez lui des grandes rues qui sont allumées entre 1 h et 4 heures et que cela ne sert strictement à rien. Les éteindre donnerait une petite diminution et économiserait de l'énergie. Il constate sur la Rue Neuve que tout est éclairé entre 1 h et 4 h du matin et qu'il n'y a aucun véhicule qui passe. On lui demande d'éteindre sa TV qui consomme 0,5watts.

**M. Christophe Cartier** propose de refuser ce postulat. La Municipalité a fait d'énormes progrès dans les changements des luminaires. Ils sont souvent munis de ballasts électroniques qui diminuent d'environ 40 à 45% la consommation d'énergie pendant la nuit. Ces diminutions ne sont pas visibles à l'œil nu. Au niveau sécurité M. Cartier confirme qu'il faut que ce soit allumé même s'il n'y avait qu'une seule personne qui passe par là !

**M. le Président** demande à M. Blanchoud s'il maintient ce postulat.

**M. Alain Blanchoud** répond qu'il maintient son postulat.

**M. Pascal Favre** propose à M. Blanchoud de retirer son postulat pour en faire un vœu.

**M. le Président** refait sa demande à M. Blanchoud.

**M. Alain Blanchoud** dit qu'il abonde dans le sens de M. Favre. Il nous dit qu'il va déposer un 2<sup>ème</sup> postulat.

**M. le Président** lui donne la parole.

**M. Alain Blanchoud** dépose un postulat intitulé « Réfection des combles de l'Auberge du Motty et isolation de la toiture ». Ce postulat figure dans son intégralité en annexe no. 4 du présent PV. En avant propos **M. Blanchoud** nous indique que lorsque son parti siège dans la salle de Justice du Motty cette salle n'est pas chauffée même si les radiateurs sont grands ouverts.

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce postulat. La discussion n'est pas demandée.

Il met au vote ce postulat.

Le vote révèle 26 oui, 19 non et 7 abstentions. **Ce postulat sera donc transmis à la Municipalité.**

**M. Aurélio Musio** nous rappelle que la Municipalité a fait poser il y a quelques mois un dos d'âne sur la route du Molard devant les jardins communaux. La route du Molard, selon M. Maeder, est limitée à 80 km/h. M. Musio s'est procuré la norme suisse concernant les éléments de modération du trafic et il n'a pas trouvé d'éléments concernant les routes à plus de 50 km/h. Qu'en est-il ?

**M. Michel Farine, Municipal** répond que cela a été mis en place suite à de nombreuses plaintes des usagers des jardins communaux et également en raison d'enfants qui jouent dans les environs. Ceci est une phase test pour une durée de 6 à 8 mois. Il s'agira de faire des mesures pour voir si ce test se révèle satisfaisant et si les résultats sont positifs. Il s'agit aussi de voir si cela apporte des ralentissements dans la circulation des voitures. Il faudra trouver une solution et ce n'est pas forcément ce brise-essieu, il faudra voir.

**M. le Président** informe M. Farine qu'il s'agit d'un coussin berlinois et non d'un brise essieu.

**M. le Président** poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Arrivé au terme de l'ordre du jour, **M. le Président** clôt la séance en souhaitant un excellent week end à tous les participants.

Il est 22 h 07.

Ecublens, le 12 mai 2011

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Michel Barbey

Michel Häusermann

Annexes : 4